

Championnats d'Europe Junior/17-21/Senior - du 08 au 12-avril 26 Portimão - Portugal

Contexte

Le concept présenté décrit les conditions-cadres et la procédure pour la composition de l'équipe suisse de trampoline pour les Championnats d'Europe à Portimão. Il sera soumis au comité de sélection pour approbation après vérification de sa conformité juridique.

1. Comité de sélection

- Christine Meylan, Cheffe du Sport de Performance Trampoline
- David Huser, Chef de la Mission Olympic
- Diogo Ganchinho, Entraîneur National
- Remo Curcuruto, Responsable des Juges
- Contact avec EG : om-desk@stv-fsg.ch

2. Délégation

2.1 Taille de la délégation :

- Un chef de délégation
- Athlètes juniors (2010-2013) Max. 4 gymnastes hommes et 4 gymnastes femmes
- Athlètes 17-21 (2005-2009) Max. 2 gymnastes hommes et 2 gymnastes femmes
- Seniors (2009 et avant) Max. 4 gymnastes hommes et 4 gymnastes femmes
- 1 Physiothérapeute
- 2 juges
- 1-2 entraîneurs

La grandeur définitive de la délégation sera définie par le comité de sélection.

2.2 Compléments

- Un minimum de 3 gymnastes en compétition individuelle junior ou senior est requis pour constituer une équipe.
- Au maximum de deux paires synchronisées juniors femmes et deux paires juniors hommes.
Au maximum de deux paires synchronisées seniors femmes et deux paires seniors hommes.
- Synchro mixte dans la catégorie 17-21

3. Objectifs

Juniors

- Trampoline individuel féminin/masculin - participation en demi-finale (top 24)
- Trampoline synchro : Top 12
- Une équipe dans le Top 10

Seniors masculins

- Trampoline individuel - Top 24
- Trampoline synchro - Top 12

Seniors féminines

- Top 35

17-21 ans

- Trampoline individuel masculin : Top 15
- Trampoline individuel féminin : Top 20
- Synchronisé mixte : Top 15

4. Critères de sélection

Dans le cas où il y aurait davantage de gymnastes qui remplissent les critères de sélection que de places disponibles, la sélection s'effectue sur la base des résultats obtenus lors des concours de sélection dans l'ordre de priorité suivant :

1. Le meilleur résultat en concours individuel
2. Le deuxième meilleur résultat en concours individuel, etc.
3. En cas d'ex aequo à la quatrième place, le 2^{ème} meilleur test sera retenu, puis le 3^{ème}.

Une fois la sélection effectuée sur la base des résultats individuels, les paires synchrones sont formées par l'entraîneur national en collaboration avec les entraîneurs des bases sportives.

Si, dans la période allant de la date de sélection et les Championnats d'Europe, un gymnaste sélectionné se désiste pour raisons de santé, connaît une péjoration massive de sa forme, ne s'entraîne plus de manière suffisante ou manifeste un comportement contraire aux règles disciplinaires, il sera exclu de l'équipe des CE et il sera remplacé par le gymnaste de réserve désigné sur la base de critères préétablis.

En cas d'incertitudes ou d'exceptions, la décision appartient au comité de sélection.



Catégorie	Score minimal
Juniors filles (13-14)	87 pts - Diff : 8.5pts
Juniors garçons (13-14)	88 pts - Diff : 9.0pts
Juniors filles (15-16)	87 pts - Diff : 9.5
Juniors garçons (15-16)	88 pts - Diff : 10.0
17-21 filles	50,0 pts - Diff : 11 pts
17-21 garçons	53,0 pts - Diff : 13 pts
Seniors dames	51.0 pts - Diff :12 pts
Seniors hommes	56 pts - Diff : 15,5 pts

Les critères de sélection susmentionnés doivent être atteints au moins deux fois dans deux compétitions différentes.

5. Concours de sélection

Date	Compétition	Lieu
20.09.25	Qualification (2x) *	Liestal
3-5.10.25	Coupe du Monde	Antibes
17-19.10.25	Friendship Cup	Jablonec
3-16.11.25	CM /CMGA	Pamplune
14.12.25	Qualification (2x) *	Macolin/vidéo

6. Entraîneurs

Si la délégation est composée de 5 gymnastes ou plus, la FSG se réserve le droit de sélectionner un entraîneur pour accompagner l'entraîneur national sur la base des critères ci-dessous :

1. nombre d'athlètes par base sportive
2. somme des points obtenus au-dessus des limites de qualification de tous les athlètes par base sportive.

Les entraîneurs dont les athlètes se qualifient à la

- 1^{ère} place de qualification reçoivent 4 points
- 2^{ème} place de qualification reçoivent 3 points
- 3^{ème} place de qualification reçoivent 2 points
- 4^{ème} place de qualification reçoivent 1 point

7. Communication

- Le concept de sélection sera envoyé et publié par l'OM-Desk après approbation par la commission de sélection.
- Les responsables des centres le transmettront aux athlètes concernés.
- La réunion de la commission de sélection et décision est prévue mi-décembre.
- Communication aux bases sportives prévue pour fin décembre.



8. Dates importantes

Début des qualifications : 20/09/2025

Inscriptions définitives CE/CEJ: 9 janvier 2026

9. Divers

Si un gymnaste se désiste sans raison valable après le délai d'inscription, le montant payé lui sera facturé.

Une participation financière pourrait être demandée à tous les athlètes. Ce prix sera dépendant du nombre de qualifiés et du budget. Le montant sera connu après les qualifications.

Meilleures salutations

Fédération suisse de gymnastique
Division Mission olympique



Diogo Ganchinho
Entraîneur national



Christine Meylan
Cheffe du Sport de Performance Trampoline

Aarau, le 30.09.2025

